

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 mars 2019 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente sectorielle sur le développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2016-2020 – Autorisation versement 2018-2019
4. FDT – Appel de projets – Programme de développement des communautés (PDC) volet territorial 2019-2020
5. Autorisation – achat d'un tableau tactile interactif
6. Demandes de dons et commandites / fonds soutien événements et festivals
7. Demandes d'aide financière
  - 7.1 Coopérative de Solidarité Santé des Gens d'Ici – projet planification stratégique
  - 7.2 Société Patrimoine Matane – projet étude préfaisabilité systèmes agriculture verticale
  - 7.3 Héli Ski Chic-Chocs – projet de développer et d'exploiter des activités de ski-héliporté et de cat-ski dans les monts Chic-Chocs
  - 7.4 Corporation de développement de Sainte-Paule – projet évaluation potentiel acéricole sur TPI
  - 7.5 SADC – projet expérimental de noisetier
8. Demande d'un représentant-observateur de la MRC de La Matanie au conseil d'administration des Saveurs de La Matanie
9. Aide financière du MAPAQ concernant le projet de filière ovine en Matanie
10. Renouvellement de l'entente intermunicipale avec la ville de Matane en matière de développement
11. Appui au Cégep de Matane – demande de subvention au Secrétariat de la Jeunesse pour le projet "Expérience Matanie"
12. FQM – Tournée des régions 2019 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
13. Forum Régionalisation de l'immigration au Québec (pratiques, enjeux et vecteurs de réussite), les 28 et 29 mars 2019 à Montréal
14. Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec, les 2, 3 et 4 mai 2019 à Québec
15. Colloque printemps 2019 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 25 et 26 avril 2019 à Québec
16. Exposition sous-sol du Phare

17. Autorisation – remplacement batteries pour les serveurs
  18. Autorisation – paiement facture Construction Réjean Audit
  19. Mandat à TELUS – modification de l'Inforoute municipale (Les Méchins)
  20. Autorisation - travaux d'aménagement (reprofilage) d'un cours d'eau à Saint-René-de-Matane
  21. Autorisation signature – Servitude de vue (société 9163-0194 QUÉBEC INC.)
  22. Recommandation au Conseil de la MRC – mise à niveau du centre de coordination d'urgence en sécurité civile (branchement d'une génératrice) du TNO de Rivière-Bonjour
  23. Génie civil
    - 23.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM – MRC et TNO
    - 23.2 Entente de cession du service de génie civil entre la MRC et la FQM
    - 23.3 Projet de bail de location d'espace – FQM
  24. Varia
  25. Période de questions
  26. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 134-03-19**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant « Congrès de l'UTACQ du 8 au 10 mai 2019 à Joliette » au point Varia et en laissant celui-ci ouvert.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 135-03-19**

#### **ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU BAS-SAINT-LAURENT 2016-2020 – AUTORISATION VERSEMENT 2018-2019**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 9-01-17 autorisant la signature de l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent 2016-2020 ainsi que les versements pour 2016-2017 et 2017-2018 à même le FDT;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les années subséquentes, le versement est prévu au plus tard le 30 avril;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le versement de la contribution de la MRC de La Matanie, au montant de 1 894 \$, pour 2018-2019.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 136-03-19**

#### **FDT – APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET TERRITORIAL 2019-2020 DANS LE CADRE DU FDT**

**CONSIDÉRANT** la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux vie, révisée le 21 février 2018 (résolution numéro 101-02-18)

qui prévoit la tenue d'appels de projets dans le cadre du volet territorial du Programme de développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier appel de projets a eu lieu en mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un appel de projets structurants dans le cadre du volet territorial (projets intermunicipaux et de territoire) du Programme de développement des communautés;

**QU'**une enveloppe maximale de 90 000 \$ soit disponible dans le cadre de l'appel de projets, laquelle sera financée à partir du Fonds de développement des territoires (FDT);

**QUE** la période pour le dépôt de demandes de financement soit fixée du 11 mars au 1<sup>er</sup> mai 2019 à 16 h 00, en vue de l'analyse et des recommandations aux membres du Conseil à la séance ordinaire du mois de mai.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 137-03-19**

#### **DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de quatre demandes de dons et commandites, soit :

- Association forestière bas-laurentienne – Partenariat triennal dans sa mission d'éducation et de sensibilisation des jeunes et de la population à l'importance de la forêt;
- Centre de formation professionnelle – Soirée des finissants (Matanie, Matapédia, Témiscouata), le 26 avril 2019;
- École en musique – Festival de musique populaire (10<sup>e</sup> anniversaire) du 8 au 11 août 2019;
- Organisation Tournoi Matane – Événement sportif sur deux jours (hockey de haut calibre) au Colisée Béton-Provincial en septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Association forestière bas-laurentienne – Partenariat triennal dans sa mission d'éducation et de sensibilisation des jeunes et de la population à l'importance de la forêt : **250 \$ (membre honoraire pour 2019) volet Partenariat**;
- Centre de formation professionnelle – Soirée des finissants (Matanie, Matapédia, Témiscouata), le 26 avril 2019 : **200 \$ volet Partenariat**;

- École en musique – Festival de musique populaire (10<sup>e</sup> anniversaire) du 8 au 11 août 2019 : **1 000 \$ volet Partenariat;**

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- École en musique – Festival de musique populaire (10<sup>e</sup> anniversaire) du 8 au 11 août 2019 : **2 000 \$;**
- Organisation Tournoi Matane – Événement sportif sur deux jours (hockey de haut calibre au Colisée Béton-Provincial) en septembre 2019 : **2 000 \$.**

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 138-03-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES GENS D'ICI)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier, comme suit :

- Coopérative de Solidarité Santé des Gens d'Ici – projet planification stratégique : subvention de 526,75 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 139-03-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ PATRIMOINE MATANE)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier, comme suit :

- Société Patrimoine Matane – projet étude de pré faisabilité d'installation de systèmes d'agriculture verticale : subvention de 1 250 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle, conditionnellement à ce que la MRC soit copropriétaire de ladite étude;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 140-03-19**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (HÉLI SKI CHIC-CHOCS)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière de 11 510 \$, taxes incluses, pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**CONSIDÉRANT** le coût du projet de 18 270 \$, avant taxes, pour les analyses de viabilité financière et stratégie marketing au montant de 14 000 \$ et d'analyse d'ingénierie préliminaire au montant de 4 270 \$, de même que des contributions attendues de partenaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le financement à Héli Ski Chic-Chocs pour le projet de développement et d'exploitation des activités de ski-hélicopté et de cat-ski dans les monts Chic-Chocs, situés sur le TNO de Rivière-Bonjour, comme suit :

- subvention de 2 500 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;
- contribution maximale de 9 010 \$, à même le surplus du TNO, couvrant exclusivement le coût des études, à l'exception des taxes réclamées par l'organisme ainsi que des dépenses couvertes par les autres partenaires financiers lesquelles s'élèvent à 9 500 \$;

**QUE** l'aide financière de la MRC est conditionnelle :

- à la confirmation des contributions des autres partenaires et au montage financier complété;
- à ce que la MRC soit copropriétaire desdites études;

**QUE** le promoteur soit informé qu'il s'agit de la dernière contribution pour des études pour ce projet;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 141-03-19**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière de la Corporation de développement de Sainte-Paule pour un inventaire réalisé permettant de cibler les secteurs les plus intéressants pour établir une exploitation acéricole;

**CONSIDÉRANT** un des éléments du plan d'action de la Planification d'aménagement intégré (PAI), actuellement en consultation auprès des ministères, soit « Susciter la création d'une érablière exploitée sous une forme juridique compatible avec l'économie sociale et développer le potentiel acéricole »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Corporation de développement de Sainte-Paule – évaluation du potentiel acéricole sur TPI : subvention de 5 000 \$, non remboursable, à même le Fonds TPI, conditionnellement à l’obtention par la MRC des données complètes de l’étude;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 142-03-19**

#### **DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (SADC) – DOSSIER EXPÉRIMENTAL DE LA CULTURE DU NOISETIER EN MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la demande de la SADC que la MRC partage son engagement financier annuel de 5 000 \$, au projet expérimental de culture du noisetier piloté par Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, Biopterre et la Table de concertation des produits non ligneux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie confirme son engagement à contribuer financièrement pour le dossier, comme suit :

- SADC – projet expérimental de la culture du noisetier en Matanie : contribution de 2 500 \$, à même le budget du service de développement agricole, pour l’année 2020;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 143-03-19**

#### **DEMANDE D’UN REPRÉSENTANT-OBSERVATEUR DE LA MRC DE LA MATANIE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DES SAVEURS DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** les Saveurs de La Matanie ont invité les organismes susceptibles de participer au projet de la relocalisation du marché public à désigner un observateur sur leur conseil d’administration;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité limitée des élus et du personnel de la MRC de La Matanie et le caractère préliminaire des discussions en lien avec ledit projet;

**CONSIDÉRANT QUE** du travail a déjà été amorcé en comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**D’informer** les Saveurs de La Matanie que la MRC privilégiera le travail en comité *ad hoc* pour le projet de relocalisation du marché public.

ADOPTÉE

**Aide financière du MAPAQ concernant le projet de filière ovine en Matanie**

Le directeur général adjoint informe les membres du comité que la demande d'aide financière a été reçue positivement. Les confirmations écrites, documents et entente à signer devraient suivre sous peu.

**Renouvellement de l'Entente intermunicipale avec la ville de Matane en matière de développement – Orientations**

La directrice générale informe les membres du comité que l'entente a pris fin en 2018 et qu'il y aurait lieu de procéder au renouvellement. Un projet sera soumis au Conseil à la séance de mars 2019.

**RÉSOLUTION 144-03-19**

**APPUI AU CÉGEP DE MATANE – DEMANDE DE SUBVENTION AU SECRÉTARIAT DE LA JEUNESSE POUR LE PROJET "EXPÉRIENCE MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du Cégep de Matane dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière dans le cadre de l'appel de projets "Projets jeunesse locaux" du Secrétariat à la jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années déjà, la MRC de La Matanie et le Cégep de Matane sont partenaires dans le développement et la mise en place de stratégie de recrutement, d'accueil et d'établissement durable en Matanie;

**CONSIDÉRANT** le double défi de retenir les nouveaux diplômés qui sortent de nos établissements locaux et de favoriser le retour de nos jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** si l'établissement durable des jeunes en Matanie demeure complexe, c'est par une prise en charge de l'accueil et en offrant l'accompagnement nécessaire à la connaissance et à l'ancrage dans notre communauté que le défi de la croissance démographique pourra être relevé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet "Expérience Matanie" s'inscrit comme un projet complémentaire aux efforts déjà déployés sur notre territoire pour faire connaître La Matanie et développer le sentiment d'appartenance des nouveaux diplômés du Cégep;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de La Matanie appuie le Cégep de Matane dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Expérience Matanie";

**DE** mandater le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 145-03-19**

#### **FORUM « RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : PRATIQUES, ENJEUX ET VECTEURS DE RÉUSSITE », LES 28 ET 29 MARS 2019 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** la première édition du forum délibératif « Régionalisation de l'immigration au Québec : pratiques, enjeux et vecteurs de réussite » qui se tiendra les 28 et 29 mars 2019 à Montréal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de la chargée de projet du SANAM, madame Fanny Allaire-Poliquin, au Forum Régionalisation de l'immigration au Québec, les 28 et 29 mars 2019 à Montréal;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 146-03-19**

#### **CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, LES 2, 3 ET 4 MAI 2019 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Congrès 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2019 à Québec;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de deux inspecteurs en bâtiments de la MRC à participer au congrès en lien avec leur travail;

**CONSIDÉRANT** les budgets alloués et la recommandation du directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Laurie Savard et monsieur Daniel Charette, inspecteurs en bâtiment, à participer au Congrès 2019 de la COMBEQ qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2019 à Québec;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription, au montant de 651 \$/personne pour les membres, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, le covoiturage étant requis.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 147-03-19**

#### **COLLOQUE PRINTEMPS 2019 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC, LES 25 ET 26 AVRIL 2019 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le Colloque du printemps 2019 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25 et 26 avril 2019 à Québec;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 488,64 \$ incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 25 avril, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque de l'ADGMRCQ qui aura lieu les 25 et 26 avril 2019 à Québec, ainsi que les frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 148-03-19**

#### **RÉALISATION D'UN TOURNAGE HIVERNAL DANS LES MONTS CHIC-CHOCS**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du TNO de Rivière-Bonjour prévoit des fonds pour la réalisation d'un tournage hivernal dans les monts Chic-Chocs;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de développer des images de qualité professionnelle pour mettre en valeur et promouvoir l'offre récréotouristique du TNO de Rivière-Bonjour ainsi que de l'ensemble de La Matanie, notamment en lien avec la pratique de la motoneige, de la randonnée et du ski hors-piste;

**CONSIDÉRANT QUE** les images tournées pourront aussi être utilisées dans le cadre d'une exposition au bureau d'accueil touristique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la réalisation d'un tournage et le montage des images par l'entreprise Innovation Cube Noir au coût 11 497,50 \$, taxes incluses, à même le budget du TNO.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 149-03-19**

#### **AUTORISATION – REMPLACEMENT BATTERIES POUR LES SERVEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** les batteries desservant les commutateurs de l'Inforoute, le système téléphonique et les serveurs de la MRC de La Matanie ont atteint la limite de leur durée de vie utile;

**CONSIDÉRANT QUE** les pannes d'alimentation électrique nécessite l'arrêt complet et urgent des systèmes de la MRC, lequel prive aussi les municipalités d'accès Internet;

**CONSIDÉRANT** les pertes économiques et de productivité associées aux pannes électriques, dont la fermeture des bureaux de la MRC en 2018 à deux reprises;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Insight au coût de 9 064,04 \$, avant taxes et frais de livraison;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'achat auprès de Insight d'un onduleur muni d'une interface Web, de trois batteries et d'un support de rangement mobile au coût de 11 138,63 \$, taxes et frais de livraison inclus;

**DE** financer cet achat, à parts égales, à partir des surplus accumulés de l'administration générale et de l'Inforoute.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 150-03-19**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE CONSTRUCTIONS RÉJEAN AUDY**

**CONSIDÉRANT** l'octroi de contrat de rénovation du local situé au 156, rue Soucy à Constructions Réjean Audy inc. pour un montant de 34 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture, en date du 12 février 2019, de Constructions Réjean Audy pour les travaux de réaménagement du 156 Soucy au montant de 21 500 \$, plus les taxes applicables, représentant le premier versement;

**CONSIDÉRANT QUE** la balance sera payable lorsque les travaux seront complétés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement de la facture, datée du 12 février 2019, à Constructions Réjean Audy inc. au montant total de 24 719,63 \$, taxes incluses, à même le budget de l'Édifice.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 151-03-19**

#### **MANDAT À TELUS – MODIFICATION DE L'INFOROUTE MUNICIPALE (LES MÉCHINS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Méchins a acquis l'immeuble du 245 de la route Bellevue afin de relocaliser son bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement afin que le nouveau bureau municipal soit relié au réseau de fibre optique de l'Inforoute;

**CONSIDÉRANT** la MRC a déjà obtenu une décision favorable du comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** la soumission #2727414 de TELUS comprenant un estimé du coût des travaux de 6 043,25 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission et l'octroi du mandat à TELUS pour un montant estimé à 6 043,25 \$, plus les taxes applicables, à la condition que la municipalité des Méchins accepte de défrayer les coûts du projet;

**QUE** monsieur Oliver Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à signer les documents requis pour la réalisation du projet et soit désigné comme personne responsable pour le suivi du projet avec les différents intervenants.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 152-03-19**

### **TRAVAUX DANS UN TRONÇON D'UN COURS D'EAU À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** l'étude hydrologique et hydraulique de Tetra Tech, mandaté par la municipalité de Saint-René-de-Matane, faisant ressortir l'incapacité du cours d'eau à drainer correctement les eaux du bassin versant;

**CONSIDÉRANT** l'inondation récurrente des résidences et terrains riverains du fait d'un apport important d'eau en un temps relativement court dans le cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une plainte d'un groupe de citoyens relativement à l'obstruction du cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de La Matanie a l'obligation d'intervenir une fois qu'elle est informée la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la réalisation des travaux de reprofilage de la section du cours d'eau faisant l'objet de la plainte et de l'analyse hydraulique;

**DE** mandater le service de génie civil de la MRC, ou le cas échéant de la FQM, pour effectuer des relevés topographiques de la section du cours d'eau et réaliser les plans et devis relatifs;

**D'**autoriser le conseiller en environnement et cours d'eau à demander un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter une demande d'examen du projet et, le cas échéant, une demande d'autorisation auprès de Pêches et Océans Canada;

**DE** mandater le conseiller en environnement et cours d'eau pour superviser les travaux de concert avec le service de génie civil et pour faire le suivi auprès du MELCC;

**QUE** les coûts reliés à ce projet soient financés par le montant réservé pour la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 153-03-19**

### **AUTORISATION SIGNATURE – SERVITUDE DE VUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC en sa qualité de créancière de l'immeuble de l'entreprise du cédant, société 9163-0194 Québec inc., aux termes d'un acte de cautionnement hypothécaire, doit consentir et intervenir pour permettre l'établissement d'une servitude en faveur de son voisin par acte notarié;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer l'acte de servitude de vue devant M<sup>e</sup> Élisabeth Levasseur, notaire à Matane.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 154-03-19**

#### **GÉNIE CIVIL – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM POUR LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 130-02-19 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à un accord de principe pour la conclusion d'ententes avec la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au service de la MRC se sont prononcées individuellement sur leur volonté de conclure une entente avec la FQM pour la fourniture de services de génie civil lors de la séance de leur conseil tenue le 4 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de La Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire poursuivre la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont pris connaissance du projet d'entente d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable par la suite pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de poursuivre la planification et la gestion de son territoire et, à cette fin, la MRC de La Matanie conclut une entente avec la FQM et s'engage à utiliser le service technique de la FQM pour un minimum de 10 heures par année;

**QUE** le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, une entente visant la fourniture de services techniques à la MRC par la FQM;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ladite entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 155-03-19**

#### **GÉNIE CIVIL – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 130-02-19 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à un accord de principe pour la conclusion d'ententes avec la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au service de la MRC se sont prononcées individuellement sur leur volonté de conclure une entente avec la FQM pour la fourniture de services de génie civil lors de la séance de leur conseil tenue le 4 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM maintiendra un établissement sur le territoire de la MRC de La Matanie pour dispenser des services d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire poursuivre la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont pris connaissance du projet d'entente d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable par la suite pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin de poursuivre la planification et la gestion de son territoire et, à cette fin, la MRC, pour et au nom du TNO Rivière-Bonjour, conclut une entente avec la FQM et s'engage à utiliser le service technique de la FQM pour un minimum de 10 heures par année;

**QUE** le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer, pour et au nom du TNO Rivière-Bonjour, une entente visant la fourniture de services techniques au TNO par la FQM;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ladite entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 156-03-19**

#### **ENTENTE DE CESSION DU PERSONNEL ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE GÉNIE CIVIL ENTRE LA MRC ET LA FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie offrait des services d'ingénierie aux municipalités de la MRC le désirant et que la FQM est disposée à reprendre les activités dispensées par la MRC en matière d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 130-02-19 relative à un accord de principe pour la conclusion d'ententes avec la FQM, et la cession du personnel et des équipements du service régional de génie civil de la MRC à la FQM, advenant l'acceptation des municipalités de conclure l'entente de fourniture du personnel technique par la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités participantes au service de la MRC se sont prononcées individuellement sur leur volonté de conclure une entente avec la FQM pour la fourniture de services de génie civil lors de la séance de leur conseil tenue le 4 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente de cession;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, une entente de cession en faveur de la FQM, du personnel et des équipements du service régional de génie civil;

**QU'**à compter de l'entrée en vigueur de l'entente de cession, la FQM devient responsable des employés, nommés ci-après, ainsi que de toutes les obligations relatives à ces derniers à titre d'employeur et que leur lien d'emploi avec la MRC de La Matanie prend fin, soit :

- Monsieur Marc Lussier, ingénieur;
- Monsieur Jérôme Lizotte, technicien en génie civil;
- Monsieur David Marquis, technicien en génie civil;

**QUE** l'entente de cession entre la MRC et la FQM entre en vigueur le 11 mars 2019;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ladite entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 157-03-19**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION (159, RUE ST-PIERRE, LOCAL 302 – 3<sup>E</sup> ÉTAGE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le local 302 situé au 159, rue St-Pierre (3<sup>e</sup> étage) à Matane est disponible;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la FQM pour louer ledit local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la signature d'un bail avec la FQM pour le local 302 situé au 159, rue St-Pierre (3<sup>e</sup> étage), d'une superficie de 674 pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Un loyer annuel brut arrondi au dollar supérieur de :

Année	Prix pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2019/2020	7,75 \$	435,33 \$	5 224,00 \$
2020/2021	8,00 \$	449,42 \$	5 393,00 \$
2021/2022	8,25 \$	463,42 \$	5 561,00 \$
2022/2023	8,50 \$	477,42 \$	5 729,00 \$
2023/2024	8,75 \$	491,50 \$	5 898,00 \$
<b>Total</b>			<b>27 805,00 \$</b>

- La durée du bail sera établie à soixante (60) mois commençant le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2024;
- Le loyer sera majoré à la date anniversaire du bail, soit le 1<sup>er</sup> avril de chaque année;
- Deux options de renouvellement d'une année chacune seront prévues avec respectivement une indexation de loyer de 2,5 %;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Deux espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

### **VARIA**

- « Congrès de l'UTACQ du 8 au 10 mai 2019 à Joliette »

### **RÉSOLUTION 158-03-19**

#### **UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 AU 10 MAI 2019 À JOLIETTE**

**CONSIDÉRANT** le *Congrès-AGA 2019* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 8, 9 et 10 mai 2019 à Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du service de transport, accompagnée d'une répartitrice du service de transport, à participer au *Congrès-AGA 2019* de l'UTACQ du 8 au 10 mai 2019 à Joliette;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 175 \$/personne pour les membres, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget du Transport adapté et collectif.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

### **RÉSOLUTION 159-03-19**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 16 h 25.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*